



Paris, le 14 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PLFSS 2019 : GEORGES PATIENT ET ANTOINE KARAM RETABLISSENT LES AIDES EXISTANTES POUR LES ENTREPRISES DE GUYANE

Mesdames, Messieurs,

Georges PATIENT et Antoine KARAM se félicitent de l'adoption, dans le cadre de l'examen en séance publique du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, de leur amendement rétablissant pour les entreprises de Guyane le dispositif existant issu de la LODEOM.

En effet, faute de véritable simulation chiffrée permettant de rassurer les socioprofessionnels, la réforme présentée par le gouvernement instituant un régime d'exonération de charges sociales dans les outre-mer n'est pas apparue suffisamment aboutie à ce stade.

Si les sénateurs soutiennent favorablement les objectifs de compétitivité et de performance poursuivis par cette réforme, ils souhaitaient avant tout, et conformément aux engagements du gouvernement, que ces nouvelles exonérations aident de manière équivalente les entreprises guyanaises.

Or, le dispositif présenté par le gouvernement au Sénat risquait de renchérir fortement le coût du travail dans les outre-mer où les socioprofessionnels sont déjà confrontés à d'importantes difficultés structurelles.

Aussi, face au refus du gouvernement de faire évoluer favorablement ses propositions, les sénateurs Georges PATIENT et Antoine KARAM ont défendu et obtenu l'adoption de plusieurs amendements visant à maintenir en Guyane le régime actuel des exonérations de charges en attendant que les adaptations nécessaires soient apportées dans la suite de la navette parlementaire, voire dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020.

Seule une réforme concertée et acceptée par tous les acteurs économiques permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises et encourager la création d'emplois pérennes dans les outre-mer.

Georges PATIENT, Sénateur de Guyane

Antoine KARAM, Sénateur de Guyane